

Thibault THOMAS 34

De: Thibault THOMAS 34 <contact@thomas34.fr>
Envoyé: jeudi 30 mai 2024 18:00
À: 'denis.paturle@mjpm92.fr'
Cc: 'Eric THOMAS'
Objet: RE: Mesure de Protection de Mme Anne Marie BLONDEL veuve THOMAS

Suivi:	Destinataire	Lire
	'denis.paturle@mjpm92.fr'	
	'Eric THOMAS'	
	denis.paturle@mjpm92.fr	Lu: 30/05/2024 18:37

Bonjour Monsieur PATURLE,

En réponse à votre demande, je vous assure de mon entière disponibilité pour échanger au sujet de la mise en place de la mesure de protection de ma mère Mme BLONDEL veuve THOMAS.

Vous pouvez me joindre par téléphone (06 07 04 66 88) à votre convenance demain ou convenir d'un rendez-vous à me fixer en région parisienne à partir de mercredi 5 juin 2024.

Bien à vous,

Thibault THOMAS

De : denis.paturle@mjpm92.fr <denis.paturle@mjpm92.fr>
Envoyé : mercredi 29 mai 2024 19:12
À : contact@thomas34.fr; eric.thomas78000@gmail.com
Objet : Mesure de Protection de Mme Anne Marie BLONDEL veuve THOMAS

Bonjour,
En qualité de Mandataire de MME BLONDEL THOMAS, votre mère, je souhaiterais avoir un échange avec l'un d'entre vous au sujet de la mise en place de la mesure
Auriez vous des disponibilités à me proposer ?
Dans l'attente de votre retour,

Bien Cordialement

Denis PATURLE

Mandataire Judiciaire à la Protection du Majeur

BP 60020

92362 MEUDON LA FORET Cédex

Téléphone : 07.87.55.95.96

Email : denis.paturle@mjpm92.fr

Siret : 841 888 910 00012 APE : 6910Z - CNC N° 1262864

Membre de l'Association des MJPM d'Ile de France

Cet e-mail contient des informations confidentielles protégées par le secret professionnel. S'il ne vous est pas destiné, nous vous remercions de le détruire immédiatement, sans le copier, ni relever ou transmettre son contenu à quiconque.

Les informations que vous nous communiquez ont pour objet d'assurer la gestion et le suivi:

- de la représentation juridique, de l'assistance et du contrôle des personnes placées par l'autorité judiciaire sous sauvegarde de justice, curatelle, tutelle ou mandat ad hoc,

- administrative et comptable des personnes placées par l'autorité judiciaire sous sauvegarde de justice, curatelle, tutelle ou mandat ad hoc,

Les informations sont conservées 5 ans à compter de la fin de la mesure de protection. A l'expiration de cette période, les données sont détruites ou archivées de manière sécurisée.

Les destinataires des données sont les membres du personnel dûment habilités, la direction départementale de la cohésion sociale territorialement compétente, les organismes externes en relation avec les personnes protégées ou assistées s'agissant des données strictement nécessaires à la poursuite des relations contractuelles, le versement des prestations dues, ainsi que l'accompagnement médico-social des personnes suivies, les autorités judiciaires compétentes.

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification, de limitation, d'effacement aux informations qui vous concernent en vous adressant au cabinet

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés ou que le dispositif de contrôle d'accès n'est pas conforme aux règles de protection des données, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.